

Quelques initiatives politiques et pratiques et les acteurs scolaires et extrascolaires qui permettraient de compenser les inégalités numériques en éducation, voire d’y remédier, et de réguler les fournisseurs privés pour plus d’équité numérique en éducation.

Jean Gabin Ntebutse, Ph.D

Professeur titulaire à la Faculté d’éducation

Université de Sherbrooke.

La pandémie de la COVID-19 que nous traversons depuis deux ans nous a montré que les systèmes éducatifs du monde entier n’étaient pas préparés aux changements nécessaires pour passer rapidement de l’apprentissage dans des infrastructures physiques des écoles à un système d’apprentissage en ligne (Unwin, 2020). Elle a aussi permis de mettre à la loupe les inégalités numériques en éducation. Définies par Granjon (2009, p. 20) comme « des privations de capacités à saisir les prises positives de l’informatique connectée, capacités entendues ici à la fois comme compétences, dispositions et sens pratiques », ces inégalités ne sont pas néanmoins nées avec la pandémie. Elles étaient bel et bien présentes avant cette dernière dans la mesure où elles sont enchâssées dans les inégalités sociales préexistantes (Brotcorne, 2019; Ntebutse et Collin, 2018; Granjon, 2009). Bien qu’il existe plusieurs typologies d’inégalités numériques, nous retenons dans le cadre de ce travail la classification de Bihl & Pfefferkorn (2008) et reprise par Collin (2013) qui distingue trois niveaux d’inégalités numériques : des inégalités numériques de l’ordre de l’avoir (l’accès aux technologies et les types de technologies auxquelles on a accès), celles de l’ordre du savoir (les compétences et les usages technologiques mobilisables) et celles de l’ordre du pouvoir (la capacité de mettre à profit les usages et les compétences technologiques pour servir ses intérêts et son capital individuel). Par ailleurs, il est aujourd’hui largement admis dans les milieux de recherche que les inégalités numériques revêtent un caractère systémique (Brotcorne, 2019; Gorski, 2009) et relèvent de dimensions macro- (gouvernementale et institutionnelle), méso- (académique, régionale), et microstructurelle (élèves, enseignant-es, familles) (Feneglio, 2021). Ceci implique que les initiatives tendant à compenser les inégalités ou à y remédier doivent viser les différents niveaux de l’écosystème social.

Au Canada, même si le pays fait partie des pays développés dans le monde, les inégalités d'accès au numérique, notamment au niveau territorial, se posent encore avec acuité. En effet, selon les données de 2019 du Centre pour l'avenir du Canada (CAC) de Deloitte Canada, les prix moyens pour internet sont plus élevés dans les milieux ruraux où les ménages paieraient 7\$ plus cher qu'ailleurs au Canada pour le même service. De plus, le lieu de résidence semble déterminer l'accès à des vitesses de connexion à haut débit minimal. La disponibilité est beaucoup plus faible pour les résidents en milieu rural (46%) et les communautés autochtones vivant sur des réserves (31%) alors qu'elle est de 87% pour les ménages canadiens. Par ailleurs, les inégalités de revenus accentuent les inégalités numériques car seulement 63% des aînés dans la tranche des ménages à plus faible revenu (moins de 40 000\$ par année) possèdent internet à domicile. La situation est aussi préoccupante au Québec. En 2016, environ 340 000 foyers québécois n'avaient pas accès à Internet haute vitesse (Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, 2017).

Quelles sont alors les initiatives politiques et pratiques et les acteurs scolaires et extrascolaires qui permettraient de compenser les inégalités numériques en éducation, voire d'y remédier, et de réguler les fournisseurs privés pour plus d'équité numérique en éducation? »

1) Au niveau macro(gouvernemental), les politiques et les pratiques doivent s'inscrire dans une perspective de justice sociale et viser l'équité numérique (Resta et al., 2018). On sait qu'il y a souvent un écart entre les discours portés au niveau national sur l'accès au numérique et les pratiques réelles au niveau local (Denouël, 2019). Il y a donc obligation de cohérence et plusieurs actions doivent être mises avant par les gouvernements:

- Considérer l'accès au numérique comme un droit fondamental comme celui du droit à la santé ou du droit à l'éducation. Il serait important que ce droit soit enchâssé dans les chartes (CSÉ, 2020).

- Allouer des ressources au développement de l'infrastructure technique dans toutes régions afin de garantir l'équité régionale par rapport à l'accès à internet avec débit convenable. La pandémie nous a montré que les inégalités numériques entre les régions étaient criantes.

- Étant donné que les prix des services à haut débit au Canada se classent au deuxième rang des prix les plus élevés des pays du G7 (selon CAC de Deloitte Canada), les gouvernements (fédéral et provinciaux) devraient réguler les coûts d'internet et obliger les compagnies d'internet à baisser les prix d'abonnement. On pourrait par exemple créer une taxe payée par les compagnies pour financer l'équité numérique.

- Instaurer des politiques promouvant le développement des compétences numériques des citoyens et citoyennes et y allouer des moyens appropriés.

- Soutenir financièrement les familles défavorisées pour se procurer des équipements informatiques utilisables par leurs enfants à la maison, notamment pour faire les devoirs.

2) Au niveau meso, les villes devraient généraliser le réseau WIFI sur leurs territoires pour que les citoyens et citoyennes puissent se connecter aisément partout. Elles devraient aussi soutenir les centres d'éducation populaire qui aident les citoyens à se développer sur le plan de la littératie numérique. Afin d'avoir un portrait réel des besoins des valeurs et des aspirations des citoyens par rapport au numérique, il est essentiel de consulter largement les organismes communautaires qui sont en contact étroit avec la population.

3) Au niveau micro, les pistes suivantes sont à envisager :

- Il faudrait doter toutes les écoles d'infrastructures numériques de qualité (ordinateurs, logiciels, internet haut débit) et de ressources techniques et pédago-numériques suffisantes

- Il faudrait instaurer dans les écoles des programmes de formation initiale et continue des enseignants sur l'utilisation inclusive et équitable des technologies numériques.

- Dans les universités, le rapport au numérique chez les personnes étudiantes qui y entrent et qui viennent de divers horizons est hétérogène et inégalitaire. On devrait organiser, à l'entrée dans les programmes, des formations compensatoires visant à développer les habiletés technologiques de base. La mise en place d'une brigade numérique de personnes étudiantes à la faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke qui vient en soutien aux étudiantes et étudiants par rapport aux compétences numériques est une belle initiative qui contribue en partie à cette visée. De plus, au niveau des programmes de formation des personnes enseignantes, il faudrait non seulement les former à intégrer les technologies

dans l'enseignement apprentissage mais aussi à comprendre la pluridimensionnalité du numérique par rapport aux enjeux pouvant entraîner ou accentuer les inégalités numériques (aspects politiques, économiques, sociaux, éthiques, etc.).

- Au niveau des jeunes apprenants, plutôt que de les considérer comme des natifs du numérique qui « maîtriseraient les technologies numériques », il faut plutôt les considérer comme des apprenants du numérique (Gallardo-Echenique et al., 2015). L'école doit les former à développer la compétence numérique plutôt que de la prendre pour acquise.

Références

Bihr, A. et Pfefferkorn, R. (2008). *Le système des inégalités*. Paris : La Découverte.

Brotcorne, P. (2019). Pour une approche systémique des inégalités numériques parmi les jeunes en âge scolaire. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 21(3), 135–154. <https://doi.org/10.7202/1067712ar>

Centre pour l'avenir du Canada de Deloitte Canada (s.d.). *Équité numérique : pleins feux sur la fracture au Canada*. En ligne <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/fcc/ca-digital-equity-spotlighting-canadas-divide-aoda-fr.pdf>

Collin, S. (2013). Les inégalités numériques en éducation : Une synthèse. *Adjectif.net*, 1-6. [En ligne] <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article254>

Conseil supérieur de l'éducation (2020). *Éduquer au numérique. Rapport sur l'état et des besoins de l'éducation 2018-2020*. Référé à : <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/50-0534-RF-eduquer-au-numerique.pdf>

Denouël, J. (2019). D'une approche sociocritique à une approche sociotechnique critique des usages numériques en éducation. *Revue Formation et Profession*, 27(3), 36-48.

Gallardo-Echenique, E. E., Marques-Molias, L., Bullen, M. et Strijbos, J.-W. (2015). Let's talk about digital learners. *International Review of Research in Open and Distributed Learning*, 16(3), 156-187.

Granjon, (2009). Inégalités numériques et reconnaissance sociale. Des usages populaires de l'informatique connectée. *Les Cahiers du numérique*, 5(1), 19-44.

Gorski, P.C. (2009). Insisting on Digital Equity: Reframing the Dominant Discourse on Multicultural Education and Technology. *Urban Education*, 44(3), 348-364.

Fenoglio, P. (2021). *Au coeur des inégalités numériques en éducation, les inégalités sociales*. dossier de veille de l'IFÉ. 139, 1-22. En ligne : <http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/139-octobre-2021.pdf>

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (2017). *Programme Québec branché: complément d'information au guide d'appel de projets, Stratégie numérique du Québec*, Québec. En ligne <https://www.monmobo.com/articles/programme-quebec-branche/>

Ntebutse, J. G. et Collin, S. (2018). A sociocritical perspective on the integration of digital technology in education. In J. Voogt et al. (dir.), *Handbook of Information Technology in Primary and Secondary Education (1015-1043)*. Cham : Springer International Handbooks of Education.

Unwin, T., Naseem, A., Pawluczuk, A., Shareef, M., Spiesberger, P., West, P. et Yoo, C. (2020). Éduquer les personnes les plus défavorisées après la COVID-19 : orientations destinées aux gouvernements sur l'utilisation des technologies numériques. Acte deux : Rapport. EdTech Hub. www.EdTechHub.org.